

DÉPARTEMENT POLITIQUE

BERNE, le 20 Mai 1873.

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE

Monsieur le Ministre

Le Département de Justice et Police du Canton de Genève nous a informé par lettre du 18 Mai que les neuf individus en question pour l'affaire du complot dont l'existence a été signalée au Ministère de l'Intérieur Français, ont été relâchés le 17, et attendu qu'aucune charge sérieuse ne s'élevait contre eux, que toutefois, comme un parti d'entre eux (5 y compris Blangignon) donnait lieu à des plaintes, ils ont été expulsés du Canton.

J'ai aussitôt communiqué la chose à M. Langley qui m'a exprimé, dans les termes les plus favorables aux autorités Suisses, les vœux émis sur la manière dont cette affaire aurait été conduite. Il a dit qu'il ne pouvait que contribuer au maintien de bon rapport entre la France et la Suisse.

J'attire tout spécialement votre attention sur le rapport du Département de Justice et Police du 19 et dont je vous joins ci-joint une copie et dont le Département <sup>(politique)</sup> approuve pleinement les conclusions. - non sans qu'il y avait quelque chose à faire dans

à peu près par la Suisse, sans nous décider au préalable. Un tel vote aura des conséquences si il parvient à nous être adopté.

# Cette mesure de l'administration suisse est conforme à la décision prise par nous dans l'annuaire de la Suisse de mai dans une lettre au 15 mai à la fois par le 15 mai.



Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre  
 Considération / P. J. des distingués

Le Président de la Confédération.

Cherbourg

A Monsieur le Dr. Kern Envoyé extra  
 ordinaire au Ministre Plénipotentiaire de la Confédération  
 Suif à Paris.